

**Direction : Enfance Jeunesse et Sports**

**Enfance, Jeunesse et Sports**

**REF : EJS2009027**

**Signataire : CD/SRC**

**OBJET : Avenant n° 1 à la convention Enfance Jeunesse entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis signée le 22 Décembre 2008**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération n°134 du Conseil Municipal du 5 juin 2008, donnant au Maire l'autorisation de principe de signer le Contrat Enfance Jeunesse,

Vu la délibération n°022 du Conseil Municipal du 29 janvier 2009, autorisant le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse en date du 22 décembre 2008,

Vu les termes de l'article 8 du Contrat Enfance Jeunesse stipulant que toutes modifications doivent faire l'objet d'un avenant,

Considérant le projet d'avenant n°1 à la convention Enfance Jeunesse intégrant de nouvelles actions et modifiant certains articles,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention Enfance Jeunesse du 22 décembre 2008 entre la commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis.

Le Maire

Jacques SALVATOR